



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 17358

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation délicate que traverse le milieu associatif aujourd'hui. Moins de deux ans après avoir célébré la richesse du tissu associatif français et l'efficacité de son action, à l'occasion du centième anniversaire de la loi relative à la liberté d'association, ces acteurs, indispensables relais de la cohésion sociale, sont aujourd'hui menacés par la politique gouvernementale. En effet, les associations survivent actuellement sous la double menace de l'échéance des contrats emplois jeunes, et du gel des budgets qui leur étaient destinés, et notamment de la diminution des crédits du Fonds d'action et de soutien à l'intégration et à la lutte contre les discriminations (FASILD). Concernant les emplois jeunes, tout d'abord, il rappelle que pour une région comme l'Alsace, qui compte 5 600 salariés relevant de ce statut, 3 000 exercent dans le secteur associatif. Ces emplois-jeunes ont contribué à la professionnalisation des associations et remplissent des fonctions aujourd'hui indispensables. Ainsi, outre le doute insupportable, enduré par ces salariés qui ignorent dans quelles conditions ils vont pouvoir exercer leur métier au terme de leur contrat, les associations qui les emploient sont, pour nombre d'entre elles, dans l'incapacité de maintenir leur action, faute de pouvoir en assumer le coût. L'association alsacienne Le Chaînon manquant, qui apporte un soutien considérable aux enfants handicapés dans le cadre de leur scolarisation, rencontre actuellement ce type de difficultés. Au sujet de la diminution des crédits à destination de l'action associative ensuite, il souligne que si le gel d'une partie des fonds alloués au FASILD porte un coup bas aux nombreuses associations qui en dépendent, telles que, à Strasbourg, le CLAPEST, et marque un arrêt à la politique d'intégration, il convient de ne pas oublier les autres associations, souvent, elles aussi, victimes des restrictions budgétaires. C'est ainsi que l'association alsacienne Thémis, saluée pour l'efficacité de son action en faveur de l'accès au droit des enfants, et reconnue d'utilité publique, se voit dans l'obligation de lancer un appel à souscription afin de pouvoir financer l'ensemble des missions qui lui sont assignées, alors qu'elle doit faire face à une croissance constante des demandes. En conséquence, il lui demande quelles actions le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin de soutenir ces associations, ou par quels moyens il compte pallier la chute d'activité dans les secteurs qui leur sont traditionnellement dévolus, et s'il considère le travail des associations comme essentiel à la cohésion sociale.

Texte de la réponse

Le budget primitif du FASILD pour l'année 2003 a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 18 décembre 2002 à hauteur de 185 millions d'euros. Ce budget est alimenté par une subvention de l'Etat inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, qui couvrent la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Ont par ailleurs été ordonnancés les crédits correspondants aux premier et deuxième trimestre de l'année (soit plus de 85 MEUR), le versement du troisième trimestre devant intervenir le 14 août prochain. Les sommes ainsi disponibles permettent notamment d'assurer le financement des priorités définies par le Gouvernement (actions de positionnement linguistique, de bilan et d'interprétariat, formations linguistiques, actions de parrainage, actions en faveur des femmes issues de l'immigration, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et

d'intégration...) et de poursuivre le déroulement normal de la campagne de subventions pour 2003. La continuité des financements aux actions menées par les associations soutenues par le FASILD sera donc bien assurée. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17358

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2003, page 3267

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4485